

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 décembre 2024</b>	<b>N° 2024-582</b>

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 6 décembre 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Développement Economique	<b><i>N° 2024-582</i></b>

---

**SPL Bordeaux Aéroport - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Exercice 2023- Information au Conseil**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport annuel des élus est prévu par l'article 33 des statuts de la SPL : « Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au moins une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). A ce titre, ils peuvent réclamer la fourniture de toute pièce ou de tout élément d'information propres à éclairer leur rapport. »

La SPL Bordeaux Aéroport est une Société Publique Locale dont Bordeaux Métropole (BM) est actionnaire à hauteur de 50 % du capital.

Le rapport ci-joint est celui des représentants de Bordeaux Métropole désignés comme administrateurs au sein de la SPL Aéroport. Il se propose de faire un point synthétique sur la société au titre de l'exercice 2023.

**Présentation de la structure :**

La Société publique locale (SPL) a été créée en 2011, sur initiative des 3 communes de la zone Aéroport : Mérignac, Saint Médard en Jalles, Le Haillan et de Bordeaux Métropole. Son objet : la réalisation pour le compte des collectivités actionnaires des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière. Elle assure dans ce cadre le portage immobilier des espaces de la technopole Bordeaux Technowest. Cette technopole de la Métropole exerce de nombreuses missions dont :

- l'accompagnement de start-up innovantes et des filières stratégiques de la métropole (développement économique territorial, écologie industrielle territoriale)
- la création, le développement et l'animation des outils innovants aux services des Start-up (Technostart/Bourse incubé) ou des entreprises du territoire de la Métropole (CESA, ZIRI).

Bordeaux technowest a ainsi accompagné 88 start-up au cours de l'année 2023 permettant de générer 117 CDI créés et plus de 16,7M€ de chiffre d'affaires générés par ces start up.

A ce jour la SPL Bordeaux Aéroport porte 7 sites thématiques de Bordeaux Technowest sur le territoire de la Métropole :

- Bâtiment innovant (Saint Médard en Jalles)
- Greentech (Blanquefort)
- Aéronautique, spatial défense (Cockpit – Mérignac) Inauguré le 18 septembre 2024
- Energies (La place - Bordeaux)
- Multi thématiques (La Source – Bordeaux)
- Le commerce connecté (Le Bouscat)
- Décarbonation, économie circulaire, chimie verte (Innogaronne – Bassens) Inauguré le 12 décembre 2023

Le siège social de la SPL est localisé : 58 Avenue Marcel Dassault à Merignac.

La SPL est composée d'un salarié (DG). Aucun élu n'est rémunéré ni indemnisé depuis la création de la SPL. Aucun avantage en nature n'est prévu pour les élus et mandataires sociaux depuis la création de la SPL.

Répartition du capital social : Lors de la constitution il a été fait apport de la somme de 500 000 euros, correspondant à la souscription de la totalité des actions, et représentant les apports en espèces composant le capital social réparti comme suit :

Bordeaux Métropole	250 000€	2 500 parts
Mérignac	125 000€	1 250 parts
Saint Médard en Jalles	84 000€	840 parts
Le Haillan	41 000€	410 parts

### **Analyse financière de l'exercice 2023**

L'exercice clos au 31/12/2023 laissait apparaître un résultat déficitaire de 144 578€ qui s'explique par la mise à disposition de personnel de Bordeaux Technowest dans le cadre de la commercialisation du site Cockpit. Les seules ressources de la SPL Bordeaux Aéroparc étant les loyers perçus de l'ensemble de ses sites, cette dépense a entraîné une perte sèche.

Néanmoins, l'état de commercialisation de Cockpit (98% des espaces commercialisés) étant largement supérieur à celui estimé, la perte financière enregistrée au 31/12/2023 demeure 40K € inférieure à celle prévue (perte de 182 983€ estimée au 31/12/2023 dans le budget prévisionnel initial). Les autres centres d'affaires quant à eux demeurent à l'équilibre. Les effets positifs de la commercialisation de Cockpit devraient se poursuivre sur les exercices 2024 (prochaine assemblée générale prévue d'ici fin 2024) et 2025 avec des pertes respectives de 240 K€ au lieu de 400K€ en 2024 et de 50K € au lieu de 258K€ en 2025, avant de parvenir à un équilibre financier en 2026.

### **Déblocage des fonds en compte courant par Bordeaux Métropole**

Par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole, en date du 30 juin 2023, une avance en compte courant de 600K€ a été consentie à la SPL Bordeaux Aéroparc, libérable en 2 tranches (400K€ en 2023 et 200K€ en 2024), conformément à la convention d'avance en compte courant signée le 25 juillet 2023 par les deux parties.

Par courrier en date du 13 mai 2024, la SPL Bordeaux Aéroparc a sollicité le déblocage de la seconde tranche de l'apport qu'elle a obtenue en septembre 2023.

Cette avance en comptes courants associés implique un remboursement à Bordeaux

Métropole dans les deux ans suivants son versement par la SPL ou une intégration au capital social. Ainsi, au terme des 2 ans, un arbitrage devra être porté entre 2 options :

- Soit tout ou partie des 600K€ avancés par Bordeaux Métropole sont intégrés au capital social de la SPL, ce qui entraîne mécaniquement une forte dilution des autres communes actionnaires (Mérignac, Saint Médard en Jalles, Le Haillan).
- Soit une augmentation de capital via un « coup d'accordéon » en absorbant les pertes cumulées avec les fonds propres de la SPL et en dépréciant le montant de son capital social avant de procéder à une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des communes actionnaires.

Par ailleurs, par décision du conseil d'administration du 28 novembre 2022, les communes bénéficiant d'activités de Bordeaux Technowest sur leur territoire ont été invitées à entrer au capital de la SPL courant 2025. Une assemblée générale extraordinaire organisée au premier semestre 2025 permettra de faire valider le principe d'entrée de nouveaux actionnaires.

### **L'activité et les faits marquants**

Cette année 2024 a été marquée par la livraison (en janvier) du nouveau siège social de la technopole Cockpit. Le déménagement des effectifs de Bordeaux Technowest a été réalisé au 19/01/2024.

L'ouverture de ce nouveau site a entraîné la fermeture des 2 anciens sites de l'avenue Marcel Issartier, Aéro Business et Bureau Corporate, hébergés sur le site de Sabena Technics.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 24/05/2024, il a été décidé que les administrateurs de la SPL suivants étaient reconduits dans leur fonction pour un an :

- Monsieur Alain Anziani (Président) – Mérignac
- Madame Marie Récalde – Mérignac
- Madame Andréa Kiss – Le Haillan
- Monsieur Stéphane Delpeyrat – Saint Médard en Jalles
- Monsieur Jacques Mangon – Bordeaux Métropole
- Madame Anne-Eugénie Gaspar – Bordeaux Métropole
- Monsieur Thierry Trijoulet – Bordeaux Métropole
- Monsieur Bastien Rivières – Bordeaux Métropole

Par voie délibérative de ladite assemblée générale, Monsieur François Baffou a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur général pour une durée de 3 ans.

**Cec étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport des administrateurs représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de la SPL Bordeaux Aéroport au titre de l'exercice 2023.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--